ART. 16 N° 286

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 286

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul,
M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« quarante-cinquième »

le mot:

« quarantième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où la réforme des retraites n'est heureusement pas encore adoptée, l'âge légal de départ de la retraite est encore de 62 ans, soit 17 ans après le 45ème anniversaire d'un travailleur. Si ce 45ème anniversaire constitue la mi-carrière, cela sous-entend alors que la carrière du travailleur a commencé 17 ans plus tôt, soit à... 28 ans !

On ne peut qu'espérer qu'un jour, l'intégralité de nos concitoyens aura effectivement la liberté de pouvoir commencer à travailler aussi tard pour pouvoir profiter de leur jeunesse, voyager, se cultiver, expérimenter, étudier.

En attendant, dans la vraie vie, il se trouve que tout le monde n'a pas la chance de pouvoir commencer sa vie active aussi tard (27 ans) que le Président de la République : l'écrasante majorité d'entre nous commençons notre carrière plus tôt, et pour certains de nos concitoyens, aussi tôt que

ART. 16 N° 286

18 ans (voire même 16). Pour ceux là, une mi-carrière à 45 ans sous-entendrait une fin de carrière 27 ans plus tard, à l'âge de... 72 ans !

En réalité, pour les Françaises et les Français qui démarrent leur carrière à 18 ans et la terminent à 62, la mi-carrière est alors à 40 ans. C'est pourquoi nous proposons de vivre dans la réalité et déplacer l'âge de cet entretien de mi-carrière à 40 ans et non 45.